

LOI DE FINANCES

28 janvier 2021 – Visioconférence

Me Luc GIL

Public :

Experts-comptables, collaborateurs

Objectifs de la formation :

Cette formation a pour but de présenter et détailler la loi de finances pour 2020 ainsi que la loi relative à la lutte contre la fraude, la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales et la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Programme :

I- Fiscalité des revenus et du Patrimoine

II- Fiscalité des entreprises

III- Mesures, Taxes diverses et mesures sociales

IV- Contrôle contentieux fiscal et recouvrement

Moyens pédagogiques et techniques :

Support de formation envoyé par mail avant le jour de la formation.

Questionnaire en fin de séance pour évaluer les acquis.

Modalités de suivi de la formation :

Formation en distanciel.

Feuilles de présence numérique signées par les stagiaires par demi-journée.

Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire.

Modalités d'organisation

Durée de la formation : 1 journée, soit 7 heures

Date : le 28 janvier 2021

Lieu : Visioconférence

Horaire : 9h00 à 18h00